

## RÉSUMÉ DES ENJEUX - PROJET DE ROUTE D'APPROVISIONNEMENT WEBEQUIE

Le présent document fournit un résumé des commentaires reçus par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) sur le projet de route d'approvisionnement Webequie (le projet) au cours de la période des commentaires de la Description de projet initiale présentée par le promoteur, soit la Première Nation Webequie. Les présentations originales sont affichées dans le Registre canadien d'évaluation d'impact.

<b>Accidents et défaillances</b>
Effets des accidents et des défaillances, y compris sur la qualité de l'air et la qualité de l'eau pendant toutes les phases du projet.
<b>Environnement acoustique</b>
Effets des nuisances sonores sur la faune, y compris celles des activités de dynamitage, de l'utilisation de machines, de la circulation accrue de véhicules et de la circulation des hélicoptères et des avions.
<b>Environnement atmosphérique</b>
Effets sur la qualité de l'air des émissions de gaz d'échappement, des poussières diffuses, des sous-produits de combustion de carburant, des sous-produits de dynamitage, des engins mobiles tout-terrain, des véhicules et des émissions des générateurs diesel.
Effets sur la qualité de l'air causés par la poussière produite par la circulation automobile ainsi que par les sols exposés dont la terre est enlevée et stockée pour la construction.
<b>Oiseaux, oiseaux migrateurs et leur habitat</b>
Effets sur les oiseaux, y compris les oiseaux migrateurs, des émissions atmosphériques, de la poussière et des perturbations sensorielles attribuables au bruit.
Effets sur l'habitat des oiseaux, y compris les oiseaux migrateurs, tels que les habitats de hautes terres et de terres humides, pendant la saison de reproduction et la migration.
Effets sur les oiseaux, y compris les oiseaux migrateurs, de la prédation accrue et des opportunités de braconnage.
Effets sur les oiseaux, y compris les oiseaux migrateurs, de la perturbation des couloirs de circulation et des collisions avec des véhicules.
Effets sur les oiseaux, y compris les oiseaux migrateurs, du dépôt de substances potentiellement nocives dans les eaux ou les zones fréquentées par les oiseaux.
<b>Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre</b>
Effets sur la capacité du gouvernement du Canada de respecter ses obligations environnementales et ses engagements en matière de changement climatique.
Effets sur les tourbières et les émissions de gaz à effet de serre qui en résultent des modifications de leur capacité à stocker et à séquestrer le carbone.
<b>Aliments prélevés dans la nature</b>
Effets sur les aliments prélevés dans la nature des contaminants rejetés dans l'environnement (air, eau, sol ou plantes).
Effets sur les aliments prélevés dans la nature découlant des modifications apportées aux tourbières et aux zones humides environnantes et de l'augmentation des processus de méthylation du mercure.
<b>Effets cumulatifs</b>
Effets cumulatifs attribuables à la poursuite de la mise en valeur dans le Cercle de feu, y compris la mise en valeur potentielle des ressources et les infrastructures supplémentaires.
Effets cumulatifs sur le poisson, la faune, l'écosystème, les peuples autochtones et leurs droits.
Effets cumulatifs sur les tourbières et leur capacité à stocker et à séquestrer le carbone.
<b>Eau potable</b>
Effets sur les sources d'eau potable, y compris des modifications locales des modèles d'écoulement des eaux souterraines et de surface.
<b>Conditions économiques</b>
Les effets sur la main-d'œuvre dans les collectivités autochtones et non autochtones, y compris une demande présentée en vue d'obtenir des détails sur le nombre d'emplois créés et les possibilités d'emploi potentielles.
Effets sur les conditions économiques imputables aux modifications des activités économiques liées au projet et aux aménagements futurs dans la région du Cercle de feu.
Effets sur les prix des terres de l'afflux de travailleurs dans les collectivités.

Effets sur les concessions minières actives ou non concédées et les baux miniers à proximité du projet ou le chevauchant, ainsi que sur la communication entre le promoteur et les sociétés d'exploration et de mise en valeur des ressources minérales.
Dialogue et coopération avec les intervenants industriels actuels et futurs dont les intérêts et les avoirs peuvent être touchés par le projet.
<b>Effets de l'environnement sur le projet</b>
Les effets de l'environnement sur le projet, tels que les phénomènes météorologiques extrêmes et l'augmentation des précipitations causés par le changement climatique.
<b>Poisson et habitat du poisson</b>
Effets sur la dynamique des communautés de poissons en raison de la pression accrue de la pêche à la ligne et des activités connexes, y compris l'élimination sélective de certaines espèces.
Effets sur les poissons de la vie aquatique envahissante introduite par des activités récréatives.
Effets sur le poisson et son habitat, y compris la qualité de l'eau, la morphologie des cours d'eau, la perturbation ou la destruction de l'habitat du poisson ou la mort des poissons.
Effets sur le déplacement des populations de poissons, les schémas migratoires, les comportements de frai et de reproduction attribuables aux traversées routières, aux ponceaux mal conçus ou perchés et aux modifications de la génétique des populations de poissons dues à la fragmentation de l'habitat.
<b>Généralités – type d'évaluation</b>
Valeur d'une évaluation fédérale, y compris l'évaluation des effets cumulatifs des travaux d'aménagement existants et futurs dans la région du Cercle de feu.
Valeur d'une évaluation régionale pour évaluer les effets de l'exploitation minière future et de l'infrastructure de soutien dans la région du Cercle de feu, la baie James et le bassin de la baie d'Hudson.
Participation des groupes autochtones aux fins de la détermination des effets positifs et négatifs dans la région.
Valeur de l'approche intégrée en matière d'évaluation (par opposition à l'approche route par route en matière d'évaluation).
<b>Généralités – description du projet</b>
Clarté des emplacements des résidences permanentes et temporaires et des récepteurs sensibles connus, et emplacement des sources d'eau potable.
Relation entre les plans d'aménagement actuels de Noront dans la région, le projet et le promoteur.
Source d'alimentation pour le projet.
Contrôles de l'accès et utilisation des routes par les groupes autochtones, le public et les sociétés de prospection et d'exploitation minières.
Clarté sur un corridor de deux kilomètres de large.
Suffisance du corridor proposé de 35 mètres, y compris pour les activités de construction.
Clarté sur les détails spatiaux aux fins de l'évaluation.
Clarté sur les effets directs et accessoires du projet.
Clarté sur les emplacements proposés des camps de construction.
Clarté sur ce que le promoteur considère comme un accord ou une approbation du projet par les collectivités, les groupes autochtones, les intérêts industriels ou Noront.
Les groupes autochtones énumérés dans les sections sur les utilisations anthropiques et les activités des collectivités autochtones de la description du projet peuvent ne pas englober tous les groupes autochtones ayant des liens traditionnels avec la région ou qui pourraient être touchés par le projet.
Des détails sur l'équipe de projet, y compris la confirmation du rôle de SNC Lavalin dans la rédaction de la description du projet et la représentation de la Première Nation Webequie dans l'équipe de projet.
Nature des activités de consultation du promoteur et des participants à ces activités.
Clarté à savoir si la route d'hiver doit être améliorée pour pouvoir être utilisée en toute sécurité en vue de déplacer l'équipement et les matériaux de construction.
Volumes de circulation prévus une fois la construction de la route terminée, y compris le scénario de base pour les chargements de camions prévus pendant l'exploitation du projet.
Rôle de la province en tant que promoteur dans l'élaboration du projet, y compris l'exploitation et l'entretien de la route.
Financement (fédéral ou provincial) tout au long du cycle de vie complet du projet (y compris la planification, la construction et l'exploitation).

Identification et communication avec les propriétaires de brevets et de baux miniers touchés par le projet.
<b>Géologie, géochimie et risques géologiques</b>
Effets de l'utilisation de gravier d'origine locale comme matériau de construction pour la construction de routes, en particulier d'eskers ou d'autres dépôts glaciaires, y compris les effets dus à l'abondance naturelle de métaux, tels que le chrome, dans les matériaux et au rejet potentiel dans les rivières et les lacs du nord.
<b>Santé humaine et bien-être</b>
Effets positifs et négatifs complexes sur la santé humaine d'une mise en valeur future, y compris les activités d'exploration minière rendues possibles par le projet.
Effets dus à la violence sexiste, à la propagation des infections sexuellement transmissibles et à la traite des êtres humains, en raison de l'afflux de travailleurs masculins dans les collectivités.
Effets sur les récepteurs humains des modifications de la qualité de l'air, du bruit, de la qualité de l'eau et de la qualité des aliments prélevés dans la nature.
Effets temporels sur la santé humaine, y compris le bruit, en fonction du calendrier et de la durée de la construction.
<b>Consultation et participation des autochtones</b>
Les préférences individuelles des groupes autochtones en matière de mobilisation et de consultation tout au long du processus d'évaluation, y compris les préférences linguistiques.
Implication et soutien des groupes autochtones potentiellement touchés pour que la mise en valeur puisse aller de l'avant.
Financement des capacités pour soutenir la participation des groupes autochtones à la consultation.
Mobilisation significative, précoce et continue des groupes autochtones par le promoteur tout au long de la conception, de la construction et de l'exploitation du projet.
Participation des groupes autochtones au processus d'évaluation, y compris aux discussions, à la sélection des mesures d'atténuation et à la prise de décision.
Partage transparent de renseignements avec les groupes autochtones.
Dialogue avec les membres des groupes autochtones vivant hors réserve.
Les droits, les revendications et les intérêts des peuples autochtones éclairent la conception du projet et la prise de décision.
Les politiques d'exploitation des terres et des ressources des groupes autochtones éclairent le processus d'évaluation.
Impacts sur les relations et les accords entre la Première Nation Webequie et les groupes autochtones de la région, y compris les ressources partagées dans des territoires qui se chevauchent.
Présence du chef et du conseil de la Première Nation Webequie dans des activités de mobilisation avec d'autres groupes autochtones potentiellement touchés.
<b>Savoir autochtone</b>
Collecte et intégration des connaissances autochtones pour permettre une approche de planification régionale globale et collaborative.
<b>Peuples autochtones – utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles</b>
Effets sur les pratiques traditionnelles des groupes autochtones telles que le piégeage, les lignes de piégeage, la chasse, l'exploitation (fourrure, par exemple), la cueillette (plantes traditionnelles, médicaments, etc.), y compris les lieux (modifications dans la capture du caribou en raison des modifications des schémas de migration, etc.).
Effets sur les populations de poissons et modifications de la capacité des groupes autochtones à pêcher, à poursuivre des activités de pêche commerciales ou de subsistance, et modifications des emplacements des populations de poissons pour les pratiques de subsistance culturelles et nutritionnelles.
Effets sur les groupes autochtones attribuables à la circulation accrue de véhicules le long du tracé proposé du projet à travers le territoire traditionnel autochtone à des fins industrielles.
Effets sur les groupes autochtones du raccordement prévisible du projet au réseau routier provincial de Nakina.
Effets sur l'enseignement et les pratiques spirituelles autochtones, y compris la perte de sites d'importance.
Effets sur l'utilisation actuelle et historique des plans d'eau par les groupes autochtones.
Effets sur les espèces (flore et faune) et les éléments de l'environnement importants pour les peuples autochtones.
Effets sur l'utilisation traditionnelle du territoire par les générations futures.
Effets sur les espèces d'importance culturelle et économique pour les groupes autochtones (caribou, sauvagine, etc.). Demande voulant que des renseignements sur les espèces soient recueillis auprès des groupes autochtones.

<p>Demande de plus de renseignements sur l'accès contrôlé à la zone du projet et son utilisation, et sur la manière dont les contrôles d'accès pourraient toucher l'utilisation actuelle des terres et des ressources par les peuples autochtones.</p>
<p><b>Conditions économiques des peuples autochtones</b></p>
<p>Effets sur les conditions économiques et le bien-être économique des peuples autochtones, y compris le développement économique, l'emploi et les débouchés pour les groupes autochtones.</p>
<p>Encouragement de relations bilatérales entre le promoteur et les groupes autochtones, y compris le partage des ressources.</p>
<p><b>Conditions de santé des peuples autochtones</b></p>
<p>Effets sur la santé des peuples autochtones, y compris les effets d'autres projets raisonnablement prévisibles dans la région.</p>
<p>Effets sur la santé des peuples autochtones des niveaux de chrome, d'arsenic et de mercure dans le poisson, source de nourriture de subsistance. Prise en compte de toutes les étapes du projet et des effets cumulatifs dus à un aménagement raisonnablement prévisible.</p>
<p>Effets sur les conditions de santé des peuples autochtones des modifications de la qualité de l'air (y compris les émissions atmosphériques et la poussière).</p>
<p><b>Droits des peuples autochtones</b></p>
<p>Effets de l'aménagement, y compris ceux en aval, sur les droits des peuples autochtones.</p>
<p>Les terres dans la région constituent le territoire traditionnel des groupes autochtones et servent aux pratiques traditionnelles.</p>
<p>Incidences sur l'exercice des droits protégés par l'article 35 de la <i>Loi constitutionnelle de 1982</i>, y compris les conséquences d'effets cumulatifs, et la manière dont elles seront traitées et atténuées mutuellement.</p>
<p>Impacts sur les droits issus de traités et le droit de subsister en dehors du territoire.</p>
<p><b>Conditions sociales des peuples autochtones</b></p>
<p>Effets sur les conditions sociales et le bien-être social des peuples autochtones, y compris des effets sur les relations familiales.</p>
<p><b>Patrimoine physique et culturel des peuples autochtones</b></p>
<p>Effets sur le patrimoine culturel autochtone, les ressources, l'archéologie et le mode de vie du projet, y compris l'extraction d'agrégats.</p>
<p>Effets sur le patrimoine culturel et les ressources archéologiques des groupes autochtones de l'augmentation du trafic transitant par le territoire traditionnel des groupes autochtones à des fins d'accès industriel et communautaire.</p>
<p>Effets sur le patrimoine culturel et les ressources archéologiques des groupes autochtones de l'augmentation de la circulation automobile liée à un raccordement prévisible au réseau routier provincial de Nakina.</p>
<p>Effets sur les sites culturels, spirituels et sacrés des intervenants étrangers à la collectivité accédant à la région.</p>
<p><b>Mesures d'atténuation, programmes de suivi et de surveillance</b></p>
<p>Programmes de suivi et de surveillance, y compris un programme régional de surveillance de l'environnement mis en place et dirigé par des groupes autochtones, pour aider à identifier les effets et résoudre les problèmes, y compris la restauration et la réhabilitation de la végétation afin d'éviter des impacts directs sur les activités traditionnelles.</p>
<p>Mesures d'atténuation appropriées et comprenant la prise en compte des effets cumulatifs.</p>
<p>Mesures d'atténuation relatives aux impacts sur les peuples autochtones, leurs droits ainsi que leurs conditions sociales, sanitaires et économiques.</p>
<p>Mesures d'atténuation relatives aux impacts sur les populations autochtones des variations des conditions environnementales, notamment la perte ou la modification de la faune et de la flore, de la qualité de l'eau et des changements atmosphériques.</p>
<p><b>Navigation</b></p>
<p>Effets sur la navigation du public et des groupes autochtones, y compris les activités qui entravent ou limitent l'accès aux voies navigables (par exemple, les routes de portage et les routes d'accès).</p>
<p>Effets sur la sécurité des routes de navigation.</p>
<p><b>Contribution du projet à la durabilité</b></p>
<p>La contribution du projet à la durabilité.</p>
<p><b>Expansion du projet</b></p>
<p>Impacts potentiels sur les groupes autochtones en cas d'expansion du projet.</p>

<b>But et nécessité du projet</b>
Raison d'être du projet et son rôle dans le cadre d'un raccordement futur au réseau routier provincial.
Durée de vie du projet en relation avec l'aménagement dans la région et la viabilité du projet sans exploitation minière.
<b>Effets résiduels</b>
Effets, y compris à long terme et résiduels à la suite des mesures d'atténuation, sur plusieurs collectivités autochtones et non autochtones dans les principaux bassins hydrographiques et sur les groupes autochtones vivant sur les terres et les utilisant.
<b>Environnements riverains et humides</b>
Effets sur les zones humides et la santé globale des zones humides, y compris la fonction des zones humides.
Effets sur les tourbières d'importance mondiale et sur la capacité de stockage du carbone.
Effets sur les zones humides d'espèces envahissantes, telles que le phragmite commun.
Effets sur les zones humides des herbicides en bordure de route.
Effets sur les zones humides, y compris la quantité d'eau et l'hydrologie.
<b>Conditions sociales</b>
Effets du raccordement routier sur les services sociaux.
Effets sur l'utilisation actuelle et historique des plans d'eau par les membres du public.
Effets sur les propriétaires de chalets, les activités spéciales, la pêche et d'autres activités de loisirs, y compris en raison de modifications des plans d'eau.
<b>Espèces en péril</b>
Effets sur le caribou des fosses de construction et des carrières à proximité des gisements d'eskers.
Effets sur les populations de caribou, y compris le stress des populations et la fragmentation de l'habitat causés par le projet et les effets cumulatifs d'un aménagement futur.
Effets sur les schémas de migration du caribou, y compris ceux découlant d'un aménagement futur.
Effets des infrastructures linéaires sur le caribou, y compris la fragmentation de l'habitat et la prédation accrue.
Effets sur les espèces en péril en raison d'effets sur les habitats de hautes terres, y compris l'habitat de repos pour les chauves-souris.
Effets sur les espèces en péril, y compris les effets sonores du dynamitage et les effets de la perturbation et de la mortalité résultant de la modification de l'habitat (y compris les habitats de terres humides et de hautes terres).
Effets sur les espèces en péril, y compris la mortalité, résultant de la modification de l'habitat.
Effets sur les espèces en péril de la perturbation des corridors de circulation de la faune, de la prédation accrue et des possibilités de braconnage.
<b>Structure, site, objets d'importance historique, archéologique, paléontologique ou architecturale</b>
Détermination de l'emplacement de toute structure, de tout site ou de tout objet d'importance historique, archéologique, paléontologique ou architecturale en consultation avec des groupes autochtones.
<b>Eaux de surface et eaux souterraines</b>
Effets sur la nappe phréatique au niveau régional, y compris la prise en compte d'un aménagement futur.
Effets sur la qualité de l'eau de surface attribuables aux dépôts de poussière, au ruissellement, aux déversements de produits pétroliers, aux produits chimiques, à l'érosion et à la sédimentation.
Effets sur la qualité des eaux de surface des camps de construction et le long du passage.
Effets sur les masses d'eau, y compris les caractéristiques physiques, les caractéristiques des berges et du fond, les flux de composants biologiques/marées, etc.
Effets sur les eaux de surface et l'hydrologie de l'extraction d'agrégats.
Effets sur l'hydrologie des eaux de surface de la construction de traversées de cours d'eau, y compris les changements de vitesse.
Effets sur la qualité des eaux souterraines, y compris des effets temporaires et localisés pendant la construction.
<b>Faune terrestre et son habitat</b>
Effets sur la faune de la perte d'habitat, de la modification de l'habitat (y compris des habitats de terres humides et de hautes terres), des obstacles à la dispersion et à la migration et de la perturbation des corridors de déplacement de la faune.
Effets sur la faune de la prédation et des occasions de braconnage accrues.
Effets à long terme sur la faune, y compris les effets cumulatifs et les effets résiduels après l'atténuation.

Effets sur la faune des perturbations sensorielles, effets du bruit du dynamitage et mortalité durant la préparation du site.
<b>Topographie, sol et sédiment</b>
Déstabilisation de l'infrastructure du projet dans les régions du Nord en raison du pergélisol sporadique, discontinu et qui se réchauffe.
Effets du projet sur le pergélisol, notamment un réchauffement exacerbé du pergélisol dû à l'effet isolant de la collecte de neige le long des routes.
<b>Végétation</b>
Effets sur les plantes aquatiques, notamment des modifications de l'hydrologie et de la qualité de l'eau.
<b>Groupes de population vulnérables (ACS+)</b>
Effets sur les groupes de population vulnérables (ACS+) tels que les femmes, les personnes handicapées, les aînés et les jeunes.
Effets sur la sécurité des femmes autochtones attribuables aux nouvelles routes et à l'activité minière potentielle.
Clarté sur les segments de la population qui bénéficieront du projet ou seront touchés (directement ou indirectement) par ce dernier, comme des renseignements sur l'indigénité (fait d'être autochtone), la religion, les niveaux d'éducation, la déficience ou l'accessibilité, etc.
Effets des infrastructures routières sur le changement social et impacts sur différents sous-groupes de personnes de manière différente au cours de toutes les phases du projet.
Approche de la consultation, y compris que les activités de consultation prennent en compte les obstacles à la participation des groupes locaux sous-représentés.
<b>Déchets et eaux usées</b>
Effets des installations de traitement portatives pour les eaux usées domestiques et les eaux d'égout.